

Comité international de soutien à Adlène Hicheur

Annecy le 26 janvier 2011

c/o Mr J.P. Lees

1785 route des vignes

74370 Villaz

[http://pagesperso-  
orange.fr/soutien.hicheur/](http://pagesperso-orange.fr/soutien.hicheur/)

**Monsieur le Juge Christophe Teissier  
Tribunal de grande instance de Paris  
Pole Anti Terroriste  
4 Boulevard du Palais  
75055 PARIS CEDEX 01**

**Objet :** Affaire Adlène Hicheur

**Copie** à Maître Dominique Beyreuther

Monsieur le Juge

J'ai visité Mr Hicheur à la maison d'arrêt de Fresnes Lundi 24 janvier 2011. Lorsque je suis arrivé au parloir j'ai pu constater qu'il avait été victime d'une grave agression : nombreux hématomes au visage, deux yeux au beurre noir, visage enflé et tuméfié et hémorragie à l'œil gauche. Il aurait été agressé durant la promenade journalière par un détenu connu pour avoir des problèmes psychiatriques (ce qui serait le cas d'une fraction significative de la population carcérale comme me l'a expliqué l'avocate de Mr Hicheur). Selon lui, l'administration pénitentiaire aurait dans cette agression sa part de responsabilité puisque les actes de ce détenu dangereux lui avaient précédemment été signalés plusieurs fois sans qu'aucune mesure ne soit prise contre lui.

En tant que président du comité de soutien et compte tenu du climat de violence bien connu qui règne au sein de l'univers carcéral Français, je ne puis que m'inquiéter ainsi que tous mes collègues pour la santé et la sécurité de Mr Hicheur qui souffre également comme vous le savez fort bien, de problèmes vertébraux mal soignés (double hernie discale) et doit se déplacer à l'aide d'une canne. Je m'interroge depuis de longs mois sur la nécessité qui vous pousse à maintenir Mr Hicheur en détention, je pense que vous avez vos raisons et je ne les discuterai pas ici mais je considère qu'il est du devoir de la justice de garantir la sécurité des personnes détenues. Constatant que tel n'est pas le cas je me permets donc de vous alerter afin que vous en tiriez toutes les conséquences et fassiez le nécessaire afin d'éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.

Veuillez agréer, Mr le Juge, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Pierre Lees, président du comité de soutien d'Adlène Hicheur

